

Rectorat

Division des Examens et  
Concours

DEC 2

**Le Recteur de l'académie de Toulouse**

**Chancelier des Universités**

Vu le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985  
modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991  
relatif aux conditions de nomination aux fonctions  
d'instituteur ou de professeur des écoles  
maître formateur,

Vu l'arrêté du 29 octobre 2001 modifié portant  
organisation du certificat d'aptitude aux fonctions  
d'instituteur ou de professeur des écoles maître  
formateur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le registre des inscriptions au certificat d'aptitude aux fonctions  
d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur « CAFIPEMF » au titre de la  
session 2012, est ouvert du **lundi 6 juin 2011 au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011**  
**à 17 heures**, au siège des inspections académiques du ressort de l'académie de  
Toulouse.

Les candidats du département de la Haute-Garonne pourront télécharger le dossier  
d'inscription sur le site de l'académie de Toulouse : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr), rubrique  
Examens et concours/Concours et recrutement/Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
durant la période susmentionnée. Le dossier sera adressé au Rectorat –  
Bureau DEC 2 – en recommandé simple **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011**, le  
cachet de la poste faisant foi.

L'examen du CAFIPEMF est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles  
titulaires justifiant au 31 décembre 2011 d'au moins 5 ans de services effectifs dans une  
classe.

**ARTICLE 2** : La session d'examen est ouverte du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011 au  
jeudi 5 juillet 2012 inclus.

**ARTICLE 3** : Messieurs les inspecteurs d'académie, directeur des services  
départementaux de l'Education nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le **01 JUIN 2011**

Par le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire général de l'académie,



Jean PIERRE